



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé**

Bureau

DPATSS 1

Affaire suivie par : Christine Bataille

Tél : 01 44 62 44 54

Mél : christine.bataille@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

**Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié, portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmier de catégorie A des administrations de l'Etat ;

ARRÊTE

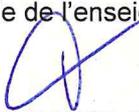
Article 1 : Les Infirmiers de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale dont les noms suivent sont inscrits, au choix, sur le tableau d'avancement pour le grade d'Infirmier de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, pour l'année 2022 :

Nom – Prénom	Affectation actuelle
GARCIA Pascale	CLG JULES VERNE
GOYVANNIER Sylvia	LG JACQUES DECOUR
MARTIN Sandrine	SORBONNE UNIVERSITE
SEGHIR Karima	CLG ALPHONSE DAUDET

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 29 juin 2022

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Et par délégation,
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire


Sandrine DEPOYANT- DUVAUT